

Interpellation à propos de la pose de parois antibruit par les CFF le long de l'avenue des Alpes à Pully Nord

Séance du Conseil communal du 11 février 2015

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,

Les CFF ont prévu de poser des parois antibruit le long de l'avenue des Alpes au sud et au nord des voies de chemin de fer. La plupart de ces parois seront hautes de 2 mètres ; sur quelques tronçons restreints, elles seront de 1m60.

Questions :

1. Toutes les parois seront en bois, sauf une au sud des voies, à droite au sommet du chemin du Montillier, qui sera en bois et verre. La Municipalité peut-elle indiquer à quoi est due cette particularité ?
2. Sachant que les CFF admettent des parois en verre pour des raisons de sécurité à proximité des gares, la Municipalité a-t-elle essayé d'obtenir la pose de parois en verre aux abords de la gare de Pully Nord ?
3. La Municipalité peut-elle confirmer que selon les estimations des CFF, pour toutes les maisons situées aux abords des voies, la pose de parois antibruit ne permettra pas de respecter les valeurs limite de bruit et que le financement de fenêtres antibruit est d'ores et déjà prévu ?
4. La Municipalité peut-elle indiquer quand les propriétaires de bâtiments ou logements situés aux abords des voies seront informés de leur droit à un remboursement partiel ou total de fenêtres antibruit ?
5. Que pense la Municipalité de l'efficacité des parois antibruit ?

Je remercie la Municipalité d'apporter réponses à ces questions.

Anne Viredaz Ferrari

Pully, le 11 février 2015